



Comptes consolidés 2011

I **SOMMAIRE**

- 02 REPÈRES
- 06 BILAN CONSOLIDÉ IFRS
- 08 COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ IFRS
- 08 ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ
- 09 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS IFRS
- 10 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
- 11 ANNEXE DES COMPTES CONSOLIDÉS IFRS
- 36 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Repères 2011

(y compris entités contrôlées conjointement)

51

chantiers

répartis
dans

29

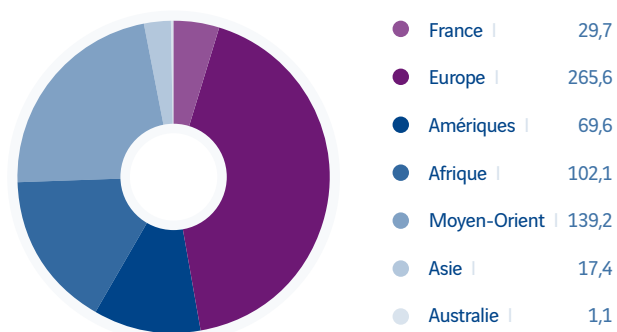
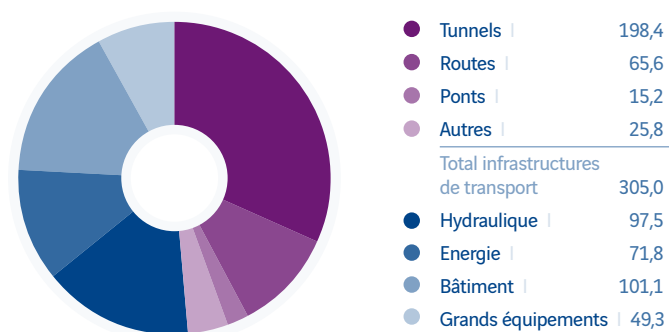
pays

3 587

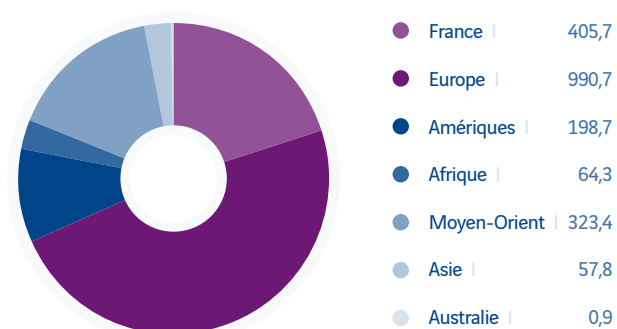
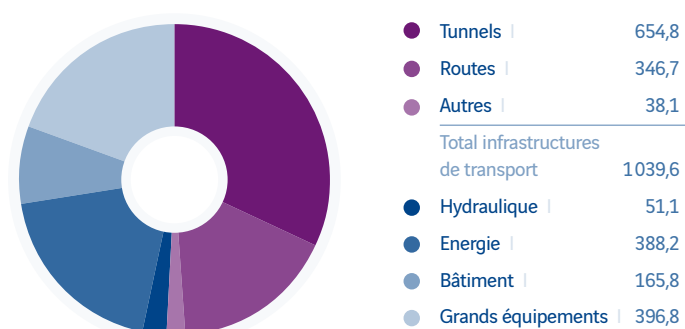
salariés dans le monde

CHIFFRE D'AFFAIRES
en millions d'euros

624,7 M€

PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUEPAR
MÉTIERCARNET DE
COMMANDES
en millions d'euros

2 041,5 M€

PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUEPAR
MÉTIER

Repères 2011

(y compris entités contrôlées conjointement)

624,7 M€

de chiffre d'affaires

29,0 M€

de résultat opérationnel sur activité

23,2 M€

de résultat net part du Groupe

CHIFFRES CLÉS
en millions d'euros
**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

2011	624,7
2010	702,2
2009	724,4

**RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ**

2011	29,0
2010	26,6
2009	42,2

**RÉSULTAT NET
APRÈS IMPÔTS**

2011	23,2
2010	28,6
2009	38,1

**CAPACITÉ
D'AUTOFINANCEMENT**
avant coût de financement impôts (cafice)

2011	48,0
2010	43,8
2009	56,4

**CAPITAUX PROPRES
ET INTÉRÊTS MINORITAIRES**

2011	139,9
2010	138,3
2009	140,7

TRÉSORERIE

2011	571,7
2010	471,2
2009	530,7

46

chantiers

répartis
dans

28

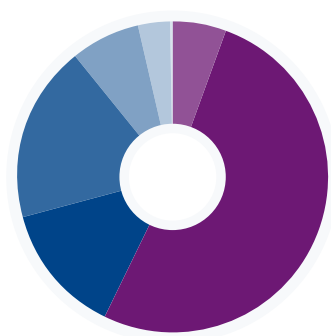
pays

2 526

salariés dans le monde

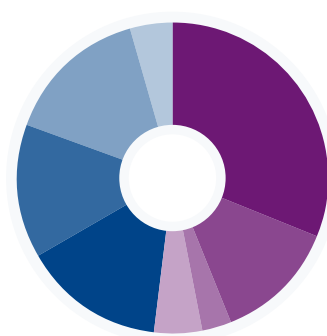
CHIFFRE D'AFFAIRES
en millions d'euros

514,6 M€

PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	29,7
Europe	265,6
Amériques	69,6
Afrique	95,1
Moyen-Orient	36,1
Asie	17,4
Australie	1,1

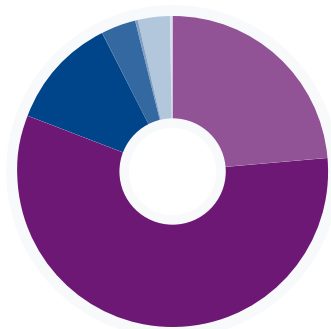
PAR MÉTIER



Tunnels	161,3
Routes	65,6
Ponts	15,2
Autres	25,8
Total Infrastructures de transport	267,9
Hydraulique	75,9
Energie	71,8
Bâtiment	77,2
Grands équipements	21,8

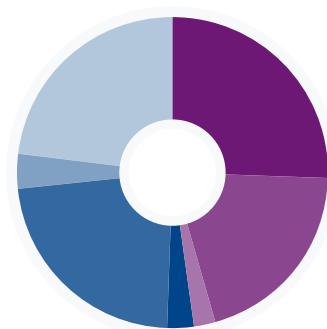
CARNET DE
COMMANDES
en millions d'euros

1 721,9 M€

PAR ZONE
GÉOGRAPHIQUE

France	405,7
Europe	990,6
Amériques	198,7
Afrique	64,3
Moyen-Orient	3,9
Asie	57,8
Australie	0,9

PAR MÉTIER



Tunnels	441,6
Routes	346,7
Autres	38,1
Total Infrastructures de transport	826,4
Hydraulique	48,6
Energie	388,2
Bâtiment	62,6
Grands équipements	396,1

Repères 2011

514,6 M€
de chiffre d'affaires

22,9 M€
de résultat opérationnel sur activité

23,2 M€
de résultat net part du Groupe

CHIFFRES CLÉS
en millions d'euros

**CHIFFRE
D'AFFAIRES**

2011	514,6
2010	558,7
2009 ^(*)	620,7

**RÉSULTAT
OPÉRATIONNEL
SUR ACTIVITÉ**

2011	22,9
2010	17,4
2009 ^(*)	35,7

**RÉSULTAT NET
APRÈS IMPÔTS**

2011	23,2
2010	28,6
2009 ^(*)	38,1

**CAPACITÉ
D'AUTOFINANCEMENT**
avant coût de financement impôts (cafice)

2011	41,3
2010	32,9
2009 ^(*)	45,3

**CAPITAUX PROPRES
ET INTÉRÊTS MINORITAIRES**

2011	139,9
2010	138,3
2009 ^(*)	140,7

TRÉSORERIE

2011	531,5
2010	450,3
2009 ^(*)	520,3

* Chiffres retraités conformément au changement de méthode « Changement de méthode IAS 31 : option pour la mise en équivalence des entités contrôlées conjointement »

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2011

ACTIF		EXERCICE 2011			EXERCICE 2010
	NOTES	Montant brut	Amort. prov.	Montant net	Montant net
<i>en milliers d'euros</i>					
Actifs non courants					
Immobilisations incorporelles	1	9 021	8 694	327	147
Écarts d'acquisition		263	263	-	-
Immobilisations corporelles	2	120 679	76 066	44 613	48 389
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3	14 419	-	14 419	13 257
Autres actifs financiers non courants	4	16 258	4 189	12 069	11 054
Impôts différés actifs non courants	16	9 117	-	9 117	7 397
Total actifs non courants		169 757	89 212	80 545	80 244
Actifs courants					
Stocks et travaux en cours	6	18 430	473	17 957	24 493
Clients et comptes rattachés	6	270 399	9 488	260 911	305 305
Autres créances d'exploitation	6	293 273	29 595	263 678	177 703
Autres actifs courants	6	32 296	121	32 175	29 171
Actifs d'impôt exigible	6	1 411	-	1 411	1 102
Impôts différés actifs courants	16	130	-	130	1 369
Actifs financiers de gestion de trésorerie	5-9	410 300	139	410 161	379 028
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5-9	137 025	-	137 025	94 372
Total actifs courants		1 163 264	39 816	1 123 448	1 012 543
TOTAL ACTIF		1 333 021	129 028	1 203 993	1 092 787

Bilan consolidé IFRS

au 31 décembre 2011

PASSIF			
	NOTES	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
<i>en milliers d'euros</i>			
Capitaux propres			
Capital social		67 854	67 854
Primes liées au capital		19 252	19 252
Réserves consolidées		29 614	27 630
Résultat net		23 154	28 602
Acompte sur dividendes		-	(5 021)
Capitaux propres part du Groupe		139 874	138 317
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		139 874	138 317
Passifs non courants			
Engagements de retraites et autres avantages au personnel	7	9 472	8 880
Provisions pour risques non courantes	8	10 592	9 498
Autres passifs non courants		2 133	-
Impôts différés passifs non courants	16	951	950
Total passifs non courants		23 148	19 328
Passifs courants			
Provisions pour risques courantes	6-8	200 155	188 356
Fournisseurs	6	259 876	240 948
Passifs d'impôt exigible	6	2 090	2 049
Impôts différés passifs courants	16	130	1 369
Dettes financières courantes	9	15 655	23 069
Autres passifs courants	6-10	563 065	479 351
Total passifs courants		1 040 971	935 142
TOTAL PASSIF		1 203 993	1 092 787

Compte de résultat consolidé IFRS

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
Chiffre d'affaires	12	514 566	558 719
Produits des activités annexes		1 153	4 534
Produits d'exploitation	13	515 719	563 253
Achats consommés		(156 744)	(229 564)
Sous-traitance et autres charges externes		(114 023)	(137 100)
Charges de personnel	20	(173 537)	(178 092)
Impôts et taxes		(7 165)	(8 589)
Autres produits et charges opérationnels		(1 217)	(472)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		(40 128)	8 000
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	13	22 905	17 436
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		4,45 %	3,12 %
Paiements en actions	14	(2 940)	(2 003)
Résultat des sociétés mises en équivalence		5 964	9 794
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		25 929	25 227
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		5,04 %	4,52 %
Coût de l'endettement financier brut		(340)	(919)
Produits financiers des placements de trésorerie		4 754	3 507
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		4 414	2 588
Autres produits et charges financiers	15	(3 210)	943
Charge nette d'impôts	16	(3 493)	(2 091)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		23 640	26 667
Résultat net part des minoritaires		486	(1 935)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		23 154	28 602
<i>(en % du chiffre d'affaires)</i>		4,50 %	5,12 %
Nombre d'actions		4 523 591	4 523 591
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)		5,12	6,32

État du résultat global consolidé

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (y compris part des minoritaires)	23 640	26 667
Ecart de conversion	(485)	1 335
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(485)	1 335
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	23 155	28 002
dont : Part du Groupe	22 733	29 906
Part des intérêts minoritaires	422	(1 904)

Tableau des flux de trésorerie consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

<i>en milliers d'euros</i>	EXERCICE 2011	EXERCICE 2010
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	23 640	26 667
Dotations nettes aux amortissements	21 083	18 947
Dotations nettes aux provisions	1 819	451
Paiements en actions (IFRS 2)	(665)	(1 621)
Plus-values ou moins-values de cession	2 296	(344)
Dividendes des sociétés non consolidées et résultat des sociétés mises en équivalence	(5 964)	(9 794)
Variation de juste valeur des instruments dérivés de change et autres	(17)	(897)
Coût de l'endettement financier net	(4 414)	(2 588)
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 493	2 091
Capacité d'autofinancement avant impôts et coût de l'endettement financier	41 271	32 912
Variation du besoin en fonds de roulement liée à l'activité (y compris dettes liées aux avantages au personnel)	65 881	(30 471)
Variation des provisions pour risques et charges courantes	7 995	(19 363)
Impôts payés	(4 357)	(2 749)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	4 734	2 387
Dividendes reçus des titres non consolidés et sociétés mises en équivalence	5 116	3 908
Flux de trésorerie généré par l'activité (I)	120 640	(13 376)
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	(22 543)	(27 764)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 334	5 105
Acquisition d'immobilisations financières	(231)	-
Cession d'immobilisations financières	178	-
Incidence nette des variations de périmètre	(101)	170
Variation des autres actifs et passifs financiers non courants	425	(8 566)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (II)	(16 938)	(31 055)
Dividendes distribués par la société mère	(21 216)	(29 038)
Variation des emprunts et autres passifs financiers	(201)	(10 969)
Variation des actifs et passifs de gestion de trésorerie	(35 063)	63 478
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (III)	(56 480)	23 471
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (I+II+III)	47 222	(20 960)
Trésorerie nette à l'ouverture	75 265	95 705
Incidence des variations des cours des devises	384	520
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE	122 871	75 265
Trésorerie nette à la clôture	122 871	75 265
Actifs financiers de gestion de trésorerie	410 161	379 028
Autres dettes financières courantes et non courantes (hors découverts)	(1 501)	(3 962)
EXCÉDENT FINANCIER NET À LA CLÔTURE	531 531	450 331

Variation des capitaux propres

au 31 décembre 2011

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES ET RÉSERVES	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT NET	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TOTAL PART DU GROUPE	MINORI- TAIRES	TOTAL
<i>en milliers d'euros</i>								
Au 31 décembre 2009	67 854	31 194	2 210	38 056	-	139 314	1 375	140 689
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	38 056	-	(38 056)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	(869)	1 304	-	-	435	628	1 063
Acompte sur dividendes	-	(5 021)	-	-	-	(5 021)	-	(5 021)
Distributions de dividendes	-	(24 017)	-	-	-	(24 017)	(68)	(24 085)
Palements en actions (IFRS 2)	-	(996)	-	-	-	(996)	-	(996)
Résultat de l'exercice	-	-	-	28 602	-	28 602	(1 935)	26 667
Au 31 décembre 2010	67 854	38 347	3 514	28 602	-	138 317	-	138 317
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	28 602	-	(28 602)	-	-	-	-
Différences de conversion et divers	-	145	(424)	-	-	(279)	238	(41)
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Distributions de dividendes	-	(21 216)	-	-	-	(21 216)	(724)	(21 940)
Palements en actions (IFRS 2)	-	(102)	-	-	-	(102)	-	(102)
Résultat de l'exercice	-	-	-	23 154	-	23 154	486	23 640
Au 31 décembre 2011	67 854	45 776	3 090	23 154	-	139 874	-	139 874

Au 31 décembre 2011, le capital de la société mère est composé de 4 523 591 actions au nominal de 15 euros.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

SOMMAIRE

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX
2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES
3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE
4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS
5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE
6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT
7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL
8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER
10. AUTRES PASSIFS COURANTS
11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT
12. CHIFFRE D'AFFAIRES
13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ
14. PAIEMENTS EN ACTIONS
15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS
16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS
17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION
19. ENGAGEMENTS HORS BILAN
20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIFS
21. AUTRES INFORMATIONS
22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

I PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2011 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2011.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2011 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2010, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2011 (voir note I.1.1 « Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 »).

- IFRS 11 « Accords conjoints » ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » ;
- IAS 27 révisée « Etats financiers individuels » ;
- IAS 28 révisée « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Autres normes :

- IFRS 7 amendée « Informations à fournir dans le cadre des transferts d'actifs financiers » ;
- IFRS 9 « Classification et évaluation des instruments financiers » ;
- IFRS 13 « Evaluation à la juste valeur » ;
- IAS 1 amendée « Présentation des éléments du résultat global » ;
- IAS 12 amendée « Recouvrement des actifs sous-jacents » ;
- IAS 19 amendée « Avantages au personnel ».

VINCI Construction Grands Projets mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

1.1 NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2011 sont sans impact significatif sur les comptes de VINCI Construction Grands Projets au 31 décembre 2011. Elles concernent principalement :

- IAS 24 amendée « Informations sur les parties liées » ;
- IAS 32 amendée « Classement des droits de souscription émis » ;
- IFRIC 14 amendée « Paiements anticipés des exigences de financement minimal » ;
- IFRIC 19 « Extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres » ;
- les amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiées en mai 2010.

1.2 NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPLICABLES AU 31 DÉCEMBRE 2011

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2011 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 « Consolidation » ;

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

2. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote ou exerce un contrôle de fait sont consolidées par intégration globale. Celles sur lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce

une influence notable ainsi que les sociétés contrôlées conjointement sont consolidées par mise en équivalence. Les activités et les actifs contrôlés conjointement sont comptabilisés sur la base de la quote-part du Groupe dans les actifs, passifs, produits et charges. Cela concerne principalement les activités de travaux faites en partenariat sous forme de groupement ou de société de travaux en participation, qui représentent une quote-part de chiffre d'affaires et un bilan significatifs pour le Groupe.

Evolution du périmètre de consolidation	31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
en nombre de sociétés						
Intégration globale	22	8	14	28	8	20
Mise en équivalence	1	-	1	1	-	1
TOTAL	23	8	15	29	8	21

2.2 OPÉRATIONS INTRA-GROUPE

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

2.3 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ET DES ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture. Leurs éléments de bilan sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice et les éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période (ce dernier étant représentatif de la meilleure estimation du cours de change à la date de transaction). Les écarts de conversion en

résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées. Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et, à ce titre, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

2.4 OPÉRATIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les opérations en monnaie étrangère sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « Résultat de change » et présentés en « Autres produits et charges financiers » au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaie étrangère ou sur les instruments dérivés de change utilisés à des fins de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

2.5 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004 et jusqu'au 31 décembre 2009 ont été comptabilisés selon les dispositions de la précédente version

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

de la norme IFRS 3. Les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés conformément aux dispositions d'IFRS 3 révisée. Cette norme est appliquée de façon prospective. Elle est donc sans incidence sur les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010. En application de cette norme révisée, le Groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et certains passifs éventuels identifiables.

Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquis à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs, ou des groupes d'actifs classés comme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5. Ceux-ci sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisée en goodwill.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprise considéré.

2.6 TRANSACTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

3. RÈGLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

3.1 RECOURS À DES ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

3.1.1 ÉVALUATION DU RÉSULTAT À L'AVANCEMENT DES CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le Groupe comptabilise les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, selon la méthode du pourcentage d'avancement.

Le pourcentage d'avancement est calculé en fonction des « droits à dépense », cette méthode correspond à une mesure physique des travaux réalisés convertis en « droits à dépense » pour les exécuter.

La détermination des revenus et des résultats à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'aléas basés sur l'expérience acquise. Par conséquent, des ajustements des estimations initiales peuvent intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

3.1.2 VALORISATION DES PAIEMENTS EN ACTIONS (CHARGE IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance VINCI et du plan d'épargne groupe VINCI. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

3.1.3 ÉVALUATIONS DES ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note II .7 « Provisions pour avantages au personnel ».

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changements d'hypothèses.

3.1.4 ÉVALUATIONS DES PROVISIONS

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent :

- les estimations effectuées selon les dépenses constatées au cours des années précédentes pour les provisions pour service après-vente ;
- les estimations des résultats prévisionnels des chantiers qui servent de base à la détermination des pertes à terminaison (voir note 3.4 « Contrats de construction ») ;
- les taux d'actualisation retenus pour actualiser ces provisions.

3.1.5 VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

3.2 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément

à la norme IAS 11 selon les modalités décrites ci-dessous.

Il inclut, après élimination des opérations intragroupe, le chiffre d'affaires :

- des sociétés intégrées globalement ;
- des activités et des actifs contrôlés conjointement sur la base de la quote-part du Groupe. Cela concerne les activités de travaux réalisées en partenariat au travers de sociétés en participation.

La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de construction est détaillée dans la note 3.4 « Contrats de construction » présentée ci-dessous.

3.3 PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES

Les produits des activités annexes sont comptabilisés selon la norme IAS 18. Ils regroupent les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances.

3.4 CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le Groupe comptabilise les produits et les charges relatifs aux contrats de construction selon la méthode de l'avancement définie par la norme IAS 11.

Pour VINCI Construction Grands Projets, l'avancement est généralement déterminé sur la base d'un avancement physique.

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, évalués de manière raisonnable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Les paiements partiels reçus dans le cadre des contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés au passif du bilan en avances et acomptes reçus.

3.5 PAIEMENTS EN ACTIONS

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions ». L'attribution de stock-options, d'actions de performance VINCI et les offres de souscription au plan d'épargne du groupe VINCI représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par VINCI Construction Grands Projets. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier. En conséquence, VINCI a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des pôles et de le présenter sur une ligne séparée « Paiements en actions (IFRS2) » du résultat opérationnel.

3.5.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU ACHAT D'ACTIONS

Des options de souscription ou d'achat d'actions VINCI ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché ou critères financiers. La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation « Monte Carlo », ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle « Monte Carlo » permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarii en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

3.5.2 PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions de

performance est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et/ou de critères financiers, la juste valeur des actions de performance VINCI a été estimée, à la date d'attribution en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers, depuis la date d'attribution des actions.

3.5.3 PLAN D'ÉPARGNE GROUPE

Dans le cadre du plan d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées à ses salariés avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation binomial de type « Monte Carlo ». Les actions acquises par les salariés de VINCI Construction Grands Projets dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant cinq ans des actions acquises.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

3.6 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des couvertures de taux sur la dette brute, ainsi que les variations nettes de juste valeur des produits dérivés rattachés à la dette, à l'exception de celles qui sont portées en capitaux propres ;
- la rubrique « Produits financiers des placements » comprend les rendements perçus sur placements de trésorerie (produits d'intérêts, dividendes sur OPCVM, plus-values et moins-values de cessions...), les impacts des couvertures de taux rattachées à ces placements ainsi que leurs variations de juste valeur.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

3.7 AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement le résultat de change, les effets d'actualisation et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

3.8 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

3.9 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice. Le Groupe n'a pas émis d'instruments de capitaux propres susceptibles d'avoir un effet dilutif.

3.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels informatiques. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

3.11 GOODWILL

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, aux dates d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Goodwill ». Les goodwill relatifs à des sociétés mises en équivalence sont inclus dans la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« *impairment test* ») au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice en résultat opérationnel et est non réversible. Les écarts d'acquisition négatifs (« *badwill* ») sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Suite à la mise en place d'IFRS 3 révisée, une option existe pour l'évaluation des intérêts minoritaires à la date d'acquisition : soit pour leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit pour la quote-part qu'ils représentent dans l'actif net acquis (méthode du goodwill partiel). L'option est exerçable lors de chaque regroupement d'entreprises.

3.12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles comptabilisations de perte de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ;

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est comptabilisée séparément et amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 40 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 20 ans
Matériel de chantier et installations techniques	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Agencements	de 8 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service.

3.13 CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En contrepartie, il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

3.14 PERTES DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS NON FINANCIERS

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations dont la durée de vie est indéfinie (cas des goodwill), un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

3.15 PARTICIPATION DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans la société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de la société mise en équivalence.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note I.3.14 « Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers ». Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable et les entités contrôlées conjointement.

3.16 AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente et la part, à plus d'un an, des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants.

• TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

La catégorie « Titres disponibles à la vente » comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. Elles ne sont transférées en résultat qu'au moment de la cession des titres de participation considérés. Lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique et que celle-ci est assimilée à une perte de valeur significative et/ou durable, cette perte de valeur est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

• PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI

La catégorie « Prêts et créances au coût amorti » comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées, des dépôts de garantie, des prêts et créances collatéralisés, d'autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

3.17 STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

3.18 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS D'EXPLOITATION

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées

initialement à la juste valeur qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti sous déduction des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement. Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation en conséquence. Le risque de non-recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

3.19 ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent les placements de trésorerie, les titres monétaires et obligataires et les parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7.

Le Groupe retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

3.20 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe évalue les équivalents de trésorerie à la juste valeur par le biais du résultat.

3.21 PROVISIONS NON COURANTES

Les provisions non courantes comprennent, d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

• PROVISIONS POUR RETRAITE

Les engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies, financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active

moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en « Autres charges et produits financiers ».

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des ouvriers du bâtiment, faisant l'objet de paiement de cotisations à un régime de prévoyance extérieur multi-employeur (CNPO), sont assimilés à des régimes à cotisations définies et sont inscrits en charges au fur et à mesure de l'appel des cotisations. La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les passifs courants.

• AUTRES PROVISIONS NON COURANTES

Elles comprennent les autres avantages au personnel, évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en « Autres passifs courants ». La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en « Provisions courantes ».

3.22 PROVISIONS COURANTES

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (cf. ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour service après-vente couvrent les obligations des entreprises du Groupe dans le cadre des garanties légales concernant les chantiers livrés, notamment les garanties décennales dans le secteur du bâtiment en France. Elles sont estimées de manière statistique selon les dépenses constatées au cours des années précédentes ou de manière individuelle sur la base d'événements spécifiquement identifiés.

Les provisions pour pertes à terminaison et risques chantiers concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaire, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire ainsi que les travaux restant à réaliser au titre de chantiers livrés dans le cadre de la garantie de parfait achèvement.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous-traitants, co-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

3.23 DETTES FINANCIÈRES (COURANTES ET NON COURANTES)

Les dettes financières comprennent les emprunts obligataires, les autres emprunts et la juste valeur des produits dérivés passifs. Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et présentée dans la rubrique « Coût de l'endettement financier brut ». La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste « Dettes financières courantes ».

3.24 JUSTE VALEUR DES PRODUITS DÉRIVÉS ACTIFS ET PASSIFS

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (taux, change et actions), le Groupe utilise des produits dérivés. Conformément à la norme IAS 39, tout instrument dérivé doit figurer au bilan pour sa juste valeur. À défaut d'une qualification de couverture, la variation de juste valeur doit être enregistrée en résultat. Dès lors que l'instrument dérivé est qualifié de couverture, sa comptabilisation en instrument de couverture permet de neutraliser les variations de valeurs du dérivé dans le résultat.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture dans trois cas :

- **une couverture de juste valeur** permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'engagements fermes non comptabilisés, attribuable à l'évolution de variables financières (taux d'intérêts, cours de change, cours d'action, cours des matières, etc.) ;
- **une couverture de flux futurs de trésorerie** permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable ;
- **une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère** couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée.

La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par VINCI Construction Grands Projets sont considérés comme des instruments de trading directement affectés au contrat concerné.

3.25 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un *reporting* mis en œuvre à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés selon leur nature dans les notes annexes correspondantes.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

II NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	ECARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2011
Valeur brute	9 032	298	(336)	27	9 021
Amortissements et provisions	(8 885)	(156)	330	17	(8 694)
TOTAL VALEUR NETTE	147	142	(6)	44	327

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2011.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES

2.1 VARIATION DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	AUGMENTATION	DIMINUTION	ECARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2011
Valeur brute	123 530	22 245	(24 768)	(328)	120 679
Amortissements et provisions	(75 141)	(22 078)	20 370	783	(76 066)
TOTAL VALEUR NETTE	48 389	167	(4 398)	455	44 613

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2011.

2.2 RÉPARTITION PAR NATURE

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENTS	VALEUR NETTE
Terrains	734	-	734
Constructions	2 108	(876)	1 232
Installations techniques, matériel	90 118	(59 819)	30 299
Matériel de transport	7 447	(5 296)	2 151
Mobilier de bureau, informatique, agencement	12 335	(10 075)	2 260
Immobilisations en cours	7 937	-	7 937
TOTAL	120 679	(76 066)	44 613

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

2.3 INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011
Terrains	-
Constructions	929
Installations techniques, matériel	11 907
Matériel de transport	478
Mobilier de bureau, informatique, agencement	1 291
Immobilisations en cours	7 640
TOTAL INVESTISSEMENTS	22 245

3. PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

3.1 VARIATION DE L'EXERCICE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Valeur des titres en début d'exercice	6 827	13 257
Augmentation de capital des sociétés mises en équivalence	-	-
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	9 794	5 964
Dividendes distribués	(3 906)	(5 116)
Variations de périmètre, écarts de conversion et autres	542	314
TOTAL VALEUR NETTE	13 257	14 419

3.2 INFORMATIONS FINANCIÈRES SUR LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations concernant les sociétés mises en équivalence s'analysent comme suit :

	% DÉTENTION	31.12.2010	31.12.2011
QDVC	49,00	13 257	14 419

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

Les principales données financières des sociétés mises en équivalence sont les suivantes (données en quote-part Groupe) :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	143 432	110 130
Résultat opérationnel	9 212	6 118
Résultat net	9 794	5 964
Bilan		
Capitaux propres	13 257	14 419
Actifs courants	59 284	80 271
Actifs non courants	5 547	6 190
Passifs courants	51 574	72 042
Passifs non courants	-	-

4. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR BRUTE	PROVISIONS	VALEUR NETTE
Titres de participations	4 480	(2 033)	2 447
Autres actifs financiers disponibles à la vente	373	(213)	160
Autres actifs financiers non courants	12 417	(1 943)	10 474
Valeur d'équivalence des sociétés déconsolidées	(755)	-	(755)
Actualisation des actifs financiers non courants	(257)	-	(257)
TOTAL VALEUR NETTE	16 258	(4 189)	12 069

Aucune acquisition ni reprise d'amortissement par voie de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours de l'exercice. Aucune perte de valeur ni reprise de perte de valeur n'a par ailleurs été comptabilisée au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2011, les principales sociétés non consolidées sont :

<i>en milliers d'euros</i>	% DÉTENTION	VALEUR NETTE
GTM Europe	100,00	762
Sitec	99,68	275
Société centrale de matériel	99,99	152

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

5. ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE

Les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analysent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
ACTIFS FINANCIERS DE GESTION DE TRÉSORERIE	379 028	410 161
OPCVM	84 198	123 143
Trésorerie	10 174	13 882
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	94 372	137 025

Les actifs financiers de gestion de trésorerie sont constitués, à hauteur de 390 200 milliers d'euros, de placements effectués auprès des sociétés mères, rémunérés à des conditions proches de celles du marché.

6. BESOIN (EXCÉDENT) EN FONDS DE ROULEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	24 493	17 957
Clients et comptes rattachés	305 305	260 911
Autres créances d'exploitation	177 703	263 678
Autres actifs courants	29 171	32 175
Actifs d'impôt exigible	1 102	1 411
Stocks et créances d'exploitation (I)	537 774	576 132
Dettes fournisseurs	240 948	259 876
Autres passifs courants	479 351	563 065
Passifs d'impôt exigible	2 049	2 090
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	722 348	825 031
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (I - II)	(184 574)	(248 899)
<i>Provisions courantes</i>	<i>(188 356)</i>	<i>(200 155)</i>
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (APRÈS PROVISIONS COURANTES)	(372 930)	(449 054)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

7. PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL

ENGAGEMENTS DE RETRAITES

Les engagements de retraites du Groupe couverts par des provisions concernent principalement la France. Les provisions sont calculées selon les hypothèses suivantes :

	31.12.2010	31.12.2011
Taux d'actualisation	4,35 %	5,00 %
Taux d'inflation	1,9 %	2,2 %
Taux de revalorisation des salaires	2,9 %	3,2 %
Durée active résiduelle moyenne des employés	10 - 15 ans	10 - 15 ans

Les engagements en matière de retraites concernent les indemnités conventionnelles de fin de carrière. Ils sont calculés selon la méthode actuarielle prospective et sont entièrement provisionnés au bilan.

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS

9611

Dont part à moins d'un an 1 075

RÉCONCILIATION DES ENGAGEMENTS ET DES PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011
Valeur actuelle des engagements de retraite	15 769
Juste valeur des actifs financiers	-
Provisions inscrites au bilan	9 611
Éléments non reconnus au bilan :	
- écarts actuariels	4 142
- coûts des services passés	2 016

CHARGES COMPTABILISÉES AU TITRE DES RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

VINCI Construction Grands Projets participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relative aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Le montant des cotisations de retraite prises en charges sur l'exercice au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2010. Il comprend les cotisations versées à la caisse de prévoyance externe multi-employeur (CNPO) au titre des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite des ouvriers du bâtiment.

AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL

en milliers d'euros

TOTAL DES ENGAGEMENTS COUVERTS PAR DES PROVISIONS

1 028

Dont part à moins d'un an 92

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

8. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	DOTATIONS	REPRISES	REPRISES NON UTILISÉES	ECARTS CONV. ET AUTRES VARIATIONS	31.12.2011
Garanties données aux clients	33 019	4 383	(2 846)	(5 845)	(24)	28 687
Remise en état des sites	1 671	22	(983)	(322)	(130)	258
Pertes à terminaison	91 789	23 806	(21 382)	-	(183)	94 030
Litiges	20 382	20 778	(4 391)	(2 319)	1 257	35 707
Restructuration	5 210	1 408	(3 724)	(308)	(7)	2 579
Autres risques courants	1 287	8	(290)	-	(245)	760
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(201)	-	-	-	-	(201)
Reclassement part à moins d'un an non courant	35 199	-	-	-	3 136	38 335
Risques courants	188 356	50 405	(33 616)	(8 794)	3 804	200 155
Risques financiers	790	135	(3)	-	1 124	2 046
Autres risques non courants	44 781	14 753	(8 709)	(2 947)	(123)	47 755
Actualisation des provisions pour risques et charges courantes	(874)	-	-	-	-	(874)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(35 199)	-	-	-	(3 136)	(38 335)
Risques non courants	9 498	14 888	(8 712)	(2 947)	(2 135)	10 592
TOTAL GÉNÉRAL	197 854	65 293	(42 328)	(11 741)	1 669	210 747

Les natures de provisions sont définies dans les notes I.3.21 «Provisions non courantes» et I.3.22 «Provisions courantes».

9. EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER

Le Groupe présente à la fin de l'exercice une trésorerie nette excédentaire de 531 531 milliers d'euros qui s'analyse comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Comptes courants de trésorerie passifs	(2 430)	(171)
Autres dettes financières courantes	(1 531)	(1 330)
Découverts	(19 108)	(14 154)
Dettes financières courantes	(23 069)	(15 655)
ENDETTEMENT BRUT	(23 069)	(15 655)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	379 028	410 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie	94 372	137 025
EXCÉDENT FINANCIER NET	450 331	531 531

Dettes garanties par des sûretés réelles : néant.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

10. AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants représentent une ressource en fonds de roulement de 563 065 milliers d'euros. Ils se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2010	31.12.2011
Clients - Avances sur travaux	142 438	225 273
Produits constatés d'avance	78 800	119 053
Comptes courants d'exploitation	92 954	67 570
Dettes fiscales et sociales	24 127	37 629
Autres dettes courantes	141 032	113 540
AUTRES PASSIFS COURANTS	479 351	563 065

11. CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT

L'option du changement de méthode IAS 31 « Participations dans les coentreprises », retenue par le groupe VINCI, consistant à comptabiliser des entités contrôlées conjointement selon la méthode de la mise en équivalence, a pour incidence de ne pas refléter le réel volume d'affaires traité par VINCI Construction Grands Projets.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	514,6	558,7
Chiffre d'affaires des entités contrôlées conjointement	110,1	143,4
CHIFFRE D'AFFAIRES Y COMPRIS LES ENTITÉS CONTRÔLÉES CONJOINTEMENT	624,7	702,1

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

L'évolution du chiffre d'affaires prend en compte l'effet des variations de périmètre et de change. Elle s'analyse comme suit :

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires de l'exercice	514,6	558,7
dont :		
- effets de périmètre	-	-
- effet de change	-	(4,2)
CHIFFRE D'AFFAIRES À PÉRIMÈTRE ET CHANGE CONSTANTS	514,6	554,5

À structure et cours de change comparables, le chiffre d'affaires enregistre une baisse de 7,2 % par rapport à l'exercice précédent.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (par destination)

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
France	29,7	35,3
Europe	265,6	309,3
Amériques	69,6	70,1
Afrique	95,1	55,0
Asie	17,4	11,9
Moyen-Orient	36,1	76,8
Autres	1,1	0,3
TOTAL	514,6	558,7

13. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Chiffre d'affaires	514 566	558 719
Produits des activités annexes	1 153	4 534
Produits d'exploitation	515 719	563 253
Achats consommés	(156 744)	(229 564)
Sous-traitance et autres charges externes	(114 023)	(137 100)
Frais de personnel	(173 537)	(178 092)
Impôts et taxes	(7 165)	(8 589)
Autres produits et charges opérationnels	(1 217)	(472)
Dotations aux amortissements	(21 083)	(18 947)
Dotations nettes aux provisions :		
- Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	1 127	(4)
- Dépréciation d'actifs	(10 129)	7 563
- Engagements retraites et autres avantages	288	638
- Risques et charges courants et non courants	(10 331)	18 750
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL SUR ACTIVITÉ	22 905	17 436

Les produits des activités annexes s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 décembre 2011. Ils sont essentiellement constitués de ventes d'études, de matériels et de produits locatifs.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

14. PAIEMENTS EN ACTIONS

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 2,9 millions d'euros avant impôt, elle est composée de plans d'épargne Groupe, de plans de stock-options et de plans d'actions de performance.

14.1 PLANS D'ÉPARGNE GROUPE

Le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription au plan d'épargne Groupe conformément aux autorisations de l'assemblée générale.

Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport à une moyenne sur 20 jours du cours de Bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné à 3 500 euros par personne et par an. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

14.2 OPTIONS D'ACHAT ET DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le Conseil d'administration de VINCI du 2 mai 2011 a mis en place un nouveau plan d'options sur action avec effet au 2 mai 2011.

Les justes valeurs des options ont été calculées par un actuaire externe aux dates d'attribution respectives des options à partir du modèle d'évaluation binomial, de type «Monte Carlo».

Par ailleurs, la durée de vie des options retenue dans le modèle est ajustée par rapport à leur durée de vie contractuelle par la prise en compte d'hypothèses comportementales (turnover, exercices anticipés) basées sur des observations passées.

Les principales hypothèses utilisées pour évaluer, conformément à la norme IFRS 2, les justes valeurs des options concernées sont les suivantes :

Plan	02/05/11	09/07/10	15/09/09
Volatilité (*)	26,93 %	34,22 %	32,91 %
Rendement attendu de l'action	8,29 %	7,24 %	8,01 %
Taux de rendement sans risque (**)	2,62 %	1,59 %	2,38 %
Taux de distribution du dividende espéré (***)	4,05 %	4,99 %	4,21 %
JUSTE VALEUR DE L'OPTION (en euros)	7,66	4,43	5,65

(*) Volatilité estimée selon une approche multicritère.

(**) Taux à 5 ans des obligations d'Etat français.

(***) Moyenne du rendement attendu par les analystes financiers sur les 3 années suivant la date d'attribution ajustée d'un taux de croissance annuel théorique au-delà de cette période.

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

14.3 ACTIONS DE PERFORMANCE

La juste valeur des actions de performance a été estimée par un actuaire externe. Les principales hypothèses utilisées pour ces évaluations sont les suivantes :

	PLAN 2011	PLAN 2010	PLAN 2009
Cours de l'action VINCI à la date d'annonce du plan (<i>en euros</i>)	44,870	35,440	37,425
Juste valeur par action de performance à la date d'attribution (<i>en euros</i>)	36,90	28,30	31,17
Juste valeur du cours à la date d'attribution (<i>en %</i>)	82,25 %	79,85 %	83,29 %
Maturité à l'origine (<i>en années</i>) - période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque	1,81 %	0,97 %	1,75 %

Ces plans prévoient que les actions ne seront attribuées définitivement qu'à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans sous réserve du respect de critères de performance boursier et financier de VINCI. Conformément à la norme IFRS 2, le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers intervenue depuis la date d'attribution des actions.

15. AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Résultat de change	(2 281)	993
Impact d'actualisation	(705)	(803)
Autres produits et charges financiers	(224)	753
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS NETS	(3 210)	943

16. CHARGE NETTE D'IMPÔTS

16.1 ANALYSE DE LA CHARGE NETTE D'IMPÔTS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Impôts courants	(5 212)	(5 631)
Impôts différés	1 719	3 540
TOTAL	(3 493)	(2 091)

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

16.2 TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

<i>en milliers d'euros</i>	
Résultat imposable	21 169
Taux d'imposition théorique	34,43 %
IMPÔTS ATTENDUS	(7 288)
Différentiel de taux (pays étranger)	19 695
Création (utilisation) de déficits reportables n'ayant pas donné lieu à impôts différés	(1 458)
Impôts forfaitaires et autres compléments d'impôts	(1 647)
Différences permanentes et divers	(12 795)
IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(3 493)
Taux d'impôt effectif	16,50 %

16.3 ANALYSE DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les actifs et passifs d'impôts différés sont issus des différences temporaires. Ils se ventilent comme suit à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	Actif	Passif	Net
	9 247	1 081	8 166

16.4 ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COMPTABILISÉS

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non certaine s'élèvent au 31 décembre 2011 à 16,4 millions d'euros.

17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI Construction Grands Projets exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

17.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

L'ensemble des rémunérations des membres du comité de direction, pour la part supportée par VINCI Construction Grands Projets, a représenté un montant de 2 963 021 euros en 2011.

17.2 AUTRES

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note II.3.2 « Informations financières sur les sociétés mises en équivalence ».

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

18. INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées ainsi que des facturations intermédiaires est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est présenté sur la ligne « Contrats de construction en cours, passifs ».

Les avances correspondent aux montants reçus avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés. Leur modalité de remboursement dépend des dispositions propres à chaque contrat.

Les éléments relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2011	31.12.2010
Contrats de construction en cours, actifs	55 039	45 655
Contrats de construction en cours, passifs	(154 304)	(126 059)
Contrats de construction en cours	(99 265)	(80 404)
Coûts encourus majorés des profits comptabilisés et diminués des pertes comptabilisées à ce jour	1 964 948	1 613 049
Moins factures émises	(2 064 213)	(1 693 453)
Contrats de construction en cours avant avances reçues des clients	(99 265)	(80 404)
Avances reçues des clients	(121 146)	(109 033)
Contrats de construction en cours, nets	(220 411)	(189 437)

19. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	ENGAGEMENTS DONNÉS	ENGAGEMENTS REÇUS
Bonne exécution et performance bonds	441 717	70 998
Retenues de garanties	55 066	6 217
Paievements à terme sous-traitants	6 020	311
Garanties de passifs données	12 165	-
Soumissions	6 783	-
Cautions fiscales et douanières	425	-
Autres engagements	52 641	17 049
TOTAL	574 817	94 575

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

20. CHARGES DE PERSONNEL - EFFECTIFS

Effectifs	31.12.2011	31.12.2010
Ingénieurs et cadres	904	990
Non cadres	1 955	2 312
TOTAL	2 859	3 302

Les charges de personnel de l'ensemble des sociétés du Groupe s'élèvent à 173 537 milliers d'euros.

DROIT À LA FORMATION

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 41 milliers au 31 décembre 2011.

21. AUTRES INFORMATIONS

LITIGES ET ARBITRAGES

Un litige oppose le King County de la ville de Seattle à un groupement d'entreprises dans lequel VINCI Construction Grands Projets a une participation de 60 % dans le cadre du projet de construction d'un tunnel dénommé « Brightwater central ». Suite à des difficultés géologiques rencontrées sur le chantier, lesquelles ont occasionné des retards et des surcoûts, le groupement a sollicité l'application du contrat alors que le King County a considéré que le groupement constructeur était défaillant, ce que le groupement conteste.

Les parties ont mis en œuvre une procédure de médiation tandis que le groupement a suivi la procédure contractuelle de résolution des litiges. Le King County a cependant décidé de saisir le tribunal de Seattle. Le groupement constructeur réclame une indemnité de 100 millions de dollars tandis que le King County réclame au groupement un montant de l'ordre de 130 millions de dollars. Le Groupe estime, en l'état actuel du dossier, que ce litige n'aura pas d'incidence significative sur sa situation financière.

22. LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2011

	PAYS	% D'INTÉRÊTS
1. Société mère		
VINCI Construction Grands Projets	France	100

Annexe des comptes consolidés IFRS

au 31 décembre 2011

	PAYS	% D'INTÉRÊT
2. Filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidées par intégration globale		
Campenon Saïgon Builders	Vietnam	100
Constructora VCGP Chile SA	Chili	100
Dumez Jaya SDN BHD	Malaisie	100
Hydroplus	France	100
Janin Atlas Inc.	Canada	100
OEA Grands Projets	Libye	65
S.C Grupo 3	Chili	100
Victoria Belinvest	Belgique	100
VINCI Construction Technology	France	100
Water Management International	France	100
3. Filiale exerçant une activité de bâtiment et travaux publics et consolidée par mise en équivalence		
QDVC	Qatar	49
4. Pourcentage dans les filiales exerçant une activité de bâtiment et travaux publics		
CTM Chili	Chili	60
Socaso	France	67
Socatop	France	42
Socaly	France	24
5. Pourcentage dans les sociétés en participation et groupements d'intérêt économique créés pour la réalisation de grands chantiers		
Autoroute M1	Angleterre	33
Autoroute Maliakos - Kleidi	Grèce	11
Autoroute Patras - Corinthe	Grèce	27
Autoroute Moscou - St Pétersbourg	Russie	44
Coentunnel	Pays-Bas	19
Crossrail	Angleterre	27
Enceinte de confinement de Tchernobyl	Ukraine	50
Lee Tunnel	Angleterre	30
Liaison ferroviaire du Liefkenshoek	Belgique	25
Ligne grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA)	France	10
Métro du Caire, ligne 3	Egypte	29
Pas de tir et infrastructures au sol de Soyouz	Guyane française	80
Station de pompage de Doha	Qatar	30
Tunnel d'évacuation de l'EPR de Flamanville	France	50
Tunnels de Brightwater	États-Unis	60
Tunnels d'Hallandsås	Suède	40

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2011

À l'attention de l'associé unique,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société VINCI Construction Grands Projets – S.A.S., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note I.3.1 de l'annexe, le groupe VINCI Construction Grands Projets a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'établissement de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise financière de la zone euro, dont les conséquences notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ces estimations portent notamment sur les contrats de construction : le groupe VINCI Construction Grands Projets comptabilise le résultat de ses contrats à long terme selon la méthode de l'avancement sur la base des meilleures estimations disponibles des résultats à terminaison, comme indiqué dans la note I.3.1.1. Nous avons apprécié les hypothèses retenues par la société pour ces estimations et revu les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 février 2012

Les Commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

Département de KPMG S.A.

Philippe BOURHIS

DELOITTE & ASSOCIES

Marc de VILLARTAY



GRANDS PROJETS

5, cours Ferdinand-de-Lesseps – F-92851 Rueil-Malmaison cedex
tél. : (+33) 1 47 16 47 00 – fax : (+33) 1 47 16 33 60
www.vinci-construction-projets.com